



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	25-7995-1	<b>Numéro de version:</b>	3.03
<b>Date de révision:</b>	07/08/2019	<b>Annule et remplace la version du :</b>	06/05/2016

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR

#### Numéros d'identification de produit

DE-2729-2799-2      DE-2729-2800-8      FI-3000-0088-7

7000061753      7000032420      7000077228

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Mastic.

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

### Symboles::

SGH08 (Danger pour la santé) |

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	202-966-0	<= 0,3

### MENTIONS DE DANGER:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P261A Eviter de respirer les vapeurs.

#### Intervention::

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### AUTRES INFORMATIONS:

#### Dangers supplémentaires (statements):

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient 27% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Polymère uréthane	Confidentiel			30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel			15 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9		10 - 30	Substance avec une limite d'exposition
Kaolin, calciné	92704-41-1	296-473-8		7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8		1 - 5	Tox.aspiration 1, H304 Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	202-966-0		<= 0,3	Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373 - Nota 2,C
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	211-670-0		< 0,08	Tox. aigüe 2, H330; Tox. aigüe 3, H301; Tox. aigüe 4, H312; Corr. cutanée 1B, H314; Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; Aquatique aigüe 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

## 3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

### Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

### Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conservé le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des amines.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m <sup>3</sup> (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m <sup>3</sup> (0.02 ppm)	Substance classée cancérigène de catégorie 2. Risque d'allergie respiratoire
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m <sup>3</sup>	
Etain, composants organiques	683-18-1	VLEPs France	VLEP ( Sn) (8 heures) : 0.1 mg/m <sup>3</sup> ; VLCT (Sn) (15 minutes) : 0.2 mg/m <sup>3</sup>	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

#### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

## 3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:  
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

### **Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

<b>Matériel</b>	<b>Epaisseur (mm)</b>	<b>Temps de pénétration</b>
Néoprène	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Caoutchouc nitrile.	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Caoutchouc naturel	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en Néoprène.

Tablier en Nitrile

### **Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

#### Apparence

**Etat physique:**

Solide

**Couleur**

Noir

**Aspect physique spécifique::**

Pâte

**Odeur**

Légère d'uréthane

**Valeur de seuil d'odeur**

*Pas de données de tests disponibles.*

**pH**

*Non applicable.*

**Point/intervalle d'ébullition:**

192 - 200 °C

**Point de fusion:**

*Pas de données de tests disponibles.*

**Inflammabilité (solide, gaz):**

Non classifié

**Dangers d'explosion:**

Non classifié

<b>Propriétés comburantes:</b>	Non classifié
<b>Point d'éclair:</b>	Pas de point d'éclair
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	> 200 °C
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Densité relative</b>	1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité de vapeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Viscosité</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité</b>	1,2 g/cm <sup>3</sup>

**9.2. Autres informations:**

<b>Composés Organiques Volatils</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Masse moléculaire:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Teneur en solides:</b>	> 95 %

**10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

**10.2 Stabilité chimique:**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter:**

Chaleur.

**10.5 Matériaux à éviter:**

Alcools

Amines

Eau

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**

### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire.

#### Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

#### Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

#### Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Alkyl phénol sulfonate	cutané	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Alkyl phénol sulfonate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Noir de carbone	cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Kaolin, calciné	cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

#### Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative



**3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Irritant sévère

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	classification officielle	Sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Humain	Sensibilisant

**Mutagenicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In vitro	Non mutagène
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Noir de carbone	cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	pendant l'organogénèse

**3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR****Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain et animal	NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	classification officielle	NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	Inhalation	système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

**Danger par aspiration**

Nom	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère uréthane	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l

**3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR**

Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet Concentration 0%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	2 500 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 10%	41 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Truite arc-en-ciel	Estimé	30 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	2 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	puce d'eau	Estimé	48 heures	Niveau d'effet 50%	1,4 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	0,48 mg/l
Diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'- methylenediphényle	101-68-8	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	10 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Algues	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	0,043 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,84 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	expérimental	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	1,8 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,015 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	49 % en poids	
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Diisocyanate de 4,4'-	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie	20 heures (t 1/2)	Autres méthodes

**3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR**

methylenediphényle				hydrolytique		
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	5.5 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Alkyl phénol sulfonate	Confidentiel	expérimental BCF-Carp	36 jours	Facteur de bioaccumulation	212	
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	expérimental BCF-Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OCDE 305E
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes:**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer les produits durcis dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

## 3M(TM) 590 MASTIC/COLLE POLYURETHANNE POUR VERRE NOIR

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09\* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.  
20 01 27\* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DE-2729-2799-2, DE-2729-2800-8, FI-3000-0088-7

Non règlementé pour le transport

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

#### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l' Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

#### Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

#### Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste des codes des mentions de dangers H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Raison de la révision:

Numéros d'identification - L'information a été modifiée.

Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été ajoutée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :  
- L'information a été modifiée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été ajoutée.

Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été supprimée.

Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.  
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**